

Fonds de dotation ENVIE

**10, rue Julien Lacroix
75020 PARIS**

SIREN : 788 846 368

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Fonds de dotation ENVIE

**Siège social : 10 rue Julien Lacroix
75020 PARIS**

SIREN : 788 846 368

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres du fonds,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation ENVIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.1 page 5 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment en ce qui concerne :

- Les nouveaux traitements comptables applicables depuis 2025 concernant notamment la nouvelle définition du résultat exceptionnel sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et ont été correctement appliqués.
- La nouvelle présentation des états financiers et de l'annexe des comptes est conforme aux dispositions des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Jégard Créatis

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JEGARD PARIS
Représenté par,

Signé numériquement par Nitro Software
Belgium NV - Nitro Sign Premium pour
le compte de Patrick LAGUEYRIE
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
Date : 19/06/2026 16:58:50
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 942103

Patrick LAGUEYRIE
Associé

FONDS DE DOTATION ENVIE

Actif			Au 31/12/2025		Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
	Immobilisations corporelles	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
	TOTAL				
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
	Immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
	TOTAL				
Actif immobilisé	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	100 000		100 000
		Créances rattachées à des participations			
	Immobilisations financières	Autres titres immobilisés			
		Prêts			
Actif immobilisé	TOTAL		100 000		100 000
	Total (II)		100 000		100 000
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
	Divers	Autres créances	32 005		32 005
		Charges constatées d'avance			58 999
Actif circulant	TOTAL		32 005		58 999
	Divers	Valeurs mobilières de placement	248 060		248 060
		Disponibilités	11 048		11 048
	Total (III)		291 114		291 114
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		391 114		502 941
Renvois	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		391 114		502 941
	Renvois				
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

FONDS DE DOTATION ENVIE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 870	9 870
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total I)	9 870	9 870
	Fonds propres consommables	332 065	342 006
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		341 935	351 877
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 476	50 827
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	4 702	3 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 000	71 560
	Produits constatés d'avance		25 000
Total (IV)		49 178	151 064
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		391 114	502 941
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.48.0

FONDS DE DOTATION ENVIE

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	161 711	378 630
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 000
	Utilisations des fonds dédiés		1 166
	Autres produits	5 122	
	Total des produits d'exploitation (I)	166 834	380 796
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	22 159	49 678
	Aides financières	150 910	340 560
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires		
	Cotisations sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Produits financiers	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	289	
	Total des charges d'exploitation (II)	173 359	390 238
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 525	-9 441
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	6 821	
	Autres intérêts et produits assimilés	728	10 924
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	7 550	10 924
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
Charges financières	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		7 550	10 924
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		1 025	1 483

Edité à partir de Loop V5.48.0

FONDS DE DOTATION ENVIE

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 025	1 483
Total des produits (I + III + V)	174 384	391 721
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	174 384	391 721
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	31 363	8 147
Bénévolat		
TOTAL	31 363	8 147
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	31 363	8 147
Personnel bénévole		
TOTAL	31 363	8 147

FONDS DE DOTATION ENVIE

**Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025
Montants exprimés en EUR**

Table des matières

1	Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité	3
2	Faits caractéristiques d'importance significative	4
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
3	Principes et méthodes comptables	5
3.1	Principes généraux	5
3.1.1	Changement de méthode comptable	5
3.1.2	Changements d'estimation	6
3.1.3	Corrections d'erreurs	6
4	Informations relatives aux postes du bilan	7
4.1	Actif immobilisé	7
4.1.1	Immobilisations financières	7
4.1.2	Informations relatives aux filiales et participations	7
4.2	Actif circulant	7
4.2.1	Etat des créances	7
4.2.2	Valeurs mobilières de placement	8
4.2.3	Disponibilité	8
4.3	Fonds propres	9
4.3.1	Tableau de variation des fonds propres	9
4.4	Dettes	10
4.4.1	Etat des dettes	10
5	Informations relatives au Compte de résultat	10
5.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
5.2	Etat des ressources provenant de l'étranger	10
6	Autres informations et engagements	11
6.1	Informations relatives aux dirigeants	11
6.2	Informations concernant les contributions volontaires	11
6.3	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	11
6.4	Effectif moyen	11
6.5	Honoraires du commissaire aux comptes	11
6.6	Engagement hors bilan	11
6.6.1	Engagement hors bilan donné	11
6.6.2	Engagement hors bilan reçu	12
7	Compte de résultat par origine et par destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	12

1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Le Fonds de dotation Envie a pour objet :

- de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ;
- d'affecter les revenus au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général dans le cadre des activités suivantes, mises en œuvre directement ou indirectement :
 - o « toute activité contribuant à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social et au maintien ainsi qu'au renforcement de la cohésion territoriale ; »
 - o « toute activité contribuant à concourir au développement soutenable et en particulier au développement de l'économie circulaire dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique et à la solidarité nationale et internationale »
 - o « toute activité de formation sous quelque forme que ce soit, de personnes en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que toute activité de formation des personnes qui les encadrent lorsque cette activité a strictement pour objet d'améliorer leurs propres compétences d'encadrement étant entendu que le financement de ces activités portera exclusivement sur l'ingénierie des projets de formation, les charges occasionnées par l'organisation des actions de formation (hors salaires des bénéficiaires) et par les charges d'administration de ces actions. »

Afin de réaliser son objet, le Fonds de dotation se propose de recourir aux moyens d'actions suivants :

- l'élaboration, le développement et la mise en œuvre de tout nouveau process issu de travaux de recherche et de développement,
- tout dispositif d'accompagnement à tout type d'organisme sous quelque forme juridique que ce soit, assumant une mission d'intérêt général dans le cadre exclusif de l'objet du fonds,
- l'élaboration et la mise en œuvre de tous stages de formation, l'édition et la diffusion de tous supports écrits et/ou audio-visuels, l'organisation de toutes manifestations, séminaires, colloques.

2 Faits caractéristiques d'importance significative

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas de fait caractéristique postérieur à la clôture à signaler.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1.1 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Les pénalités et amendes fiscales ainsi que les charges sur exercices antérieurs précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

3.1.2 Changements d'estimation

Le Fonds de dotation n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.3 Corrections d'erreurs

Le Fonds de dotation n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4 Informations relatives aux postes du bilan

4.1 Actif immobilisé

Néant.

4.1.1 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Fonds de dotation a pris une participation dans la SCIC Envie Autonomie (1 000 parts x 100 € = 100 000 €) fin 2020.

4.1.2 Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
SCIC ENVIE AUTONOMIE 851 023 564	369 300	-2 850 337	36,93%	10 000	10 000	0	0	357 638	-86 297	0	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au § A											
a. filiales françaises (ensemble)											
b. filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au § A											
a. dans des sociétés françaises (ensemble)											
b. dans des sociétés étrangères (ensemble)											

4.2 Actif circulant

4.2.1 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	100 000	-	100 000
Participations et créances rattachées	100 000		100 000
Autres titres immobilisés			-
Prêts (1)			-
Autres			-
Créances de l'actif circulant	32 005	32 005	-
Créances clients et comptes rattachés		-	
Autres créances	32 005	32 005	
Charges constatées d'avance		-	
Total	132 005	32 005	100 000

4.2.2 Valeurs mobilières de placement

Les VMP s'élèvent à 248 060 € et correspondent aux parts sociales détenues dans la Société Locale Economie Sociale et Entreprise.

4.2.3 Disponibilité

Les disponibilités s'élèvent à 11 049 € et sont composées d'un compte courant et de deux livrets.

4.3 Fonds propres

4.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellés	01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Réserves					-
Réserves légale					-
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves					-
Report à nouveau	9 870				9 870
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-		-
Situation nette	9 870	-	-	-	9 870
Fonds propres consommables	342 006		151 770	161 712	332 065
Subventions d'investissement		-			-
Provision réglementés					
Total	351 877	-	151 770	161 712	341 935

Le Fonds de dotation est constitué avec une dotation consommable. Sur l'exercice 2025, le Fonds de dotation a reçu 151 770 € de mécénats/dons/contributions financières.

La dotation en capital pourra être consommée pour les besoins de la réalisation de l'objet du Fonds. Sur 2025, la consommation s'élève à 161 712 €.

4.4 Dettes

4.4.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	39 476	39 476		
Dettes fiscales et sociales	4 702	4 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	5 000	5 000		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	49 178	49 178	-	-

5 Informations relatives au Compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2024	2025
Consommations de la dotation consommable	378 630	161 712
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Utilisations des fonds dédiés	1 000	
Autres produits	1 166	5 122
Total	380 796	166 834

5.2 Etat des ressources provenant de l'étranger

Le Fonds de dotation n'a pas reçu de ressources provenant de l'étranger.

6 Autres informations et engagements

6.1 Informations relatives aux dirigeants

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatifs' élèvent à 0 €.

Ces personnes sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

6.2 Informations concernant les contributions volontaires

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Le Fonds de dotation a reçu en 2025 du mécénat de compétence qui s'élèvent à 31 363€.

6.3 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

6.4 Effectif moyen

Néant.

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de la mission légale de contrôle des comptes 2025, les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 2 016€ (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

6.6 Engagement hors bilan

6.6.1 Engagement hors bilan donné

- Le Fonds de dotation s'est engagé en 2024 à verser à la Fédération envie la somme de 90 000€ en quatre versements pour soutenir le programme expérimental éco-ambassadeurs du réseau Envie et l'étude d'impact associée. Au 31/12/2025, 30 000€ restent à être reversés.

- Le Fonds de dotation s'est engagé en 2024 à verser à la Fédération Envie la somme de 75 000€ en trois versements pour les investissements nécessaires au développement de trois unités Envie en région. Au 31/12/2025, 25 000€ restent à être reversés.
- Le Fonds de dotation s'est engagé en 2024 à verser à la Fédération envie la somme de 100 000 € en trois versements pour soutenir le projet « Former et outiller nos salariés pour devenir éco-ambassadeurs Envie ». Au 31/12/2025, 10 000 € restent à être reversés.

6.6.2 Engagement hors bilan reçu

- La Fondation Eiffage s'engage à apporter une contribution financière sous forme d'une subvention d'un montant de 75 000 € pour les investissements nécessaires au développement (ouverture ou diversification des services) de trois unités Envie en région. Au 31/12/2025, 25 000 € restent à être reversés.
- La Fondation du Domicile souhaite apporter un soutien financier à ce projet à hauteur de 90 000 € sur trois ans, pour soutenir le programme expérimental éco-ambassadeurs du réseau Envie et l'étude d'impact associée. Au 31/12/2025, 30 000 € restent à être reversés.
- La Fondation Groupe EDF s'engage à financer le projet « Former et outiller nos salariés pour devenir éco-ambassadeurs Envie » à hauteur de 100 000 € sur trois ans. Au 31/12/2025, 10 000 € restent à être reversés.

7 Compte de résultat par origine et par destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 17 décembre 2024 portant sur l'appel à la générosité public du fonds de dotation, celui-ci doit établir un compte de résultat par origine et destination et un compte d'emploi des ressources, à compter d'un montant de collecte supérieur à 153 000 €.

Le montant collecté étant inférieur à cette somme, ces documents n'ont pas été réalisés.